

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 20

Artikel: Balayage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

meilleures choses, c'est une très bonne théorie, mais la pratique ???

Monsieur, dans son ménage, parle d'économie, il reproche à Madame qu'elle ne sait pas calculer, régler ses dépenses, etc. Mais Monsieur ne devrait pas ignorer que Madame n'a jamais su ce qu'elle pouvait dépenser par semaine, par mois ou par année. Monsieur croit avoir donné beaucoup quand il a donné 20 fr. !!! Et avec cela il faut que Madame entretienne son ménage, qui est nombreux ; il faut demander, arracher franc après franc pour acheter un vêtement à un enfant, un chapeau à un autre, à celui-là une robe ; et pour Madame rien, qu'elle prenne sur l'argent du ménage, par exemple sur l'argent qui devrait servir à payer le boucher ; 15 jours après il faut s'humilier, demander encore pour le boulanger, puis la tremblette vous prend, il faut payer le lait, etc.

Tout en enseignant dans les écoles l'économie domestique, on devrait apprendre aux jeunes gens à ne pas être des potentats dans leur ménage. Une femme, si bien douée qu'elle soit, ne peut pas être économe, régler sa dépense, dépenser à propos, si elle ne sait pas sur quelle somme se baser. Dans un ménage, il ne faut pas deux bourses, et à chacun son département. Monsieur sait ce qu'il gagne, connaît son revenu, il sait ce qu'il lui faut pour ses dépenses personnelles, pour les achats qu'il se réserve de faire lui-même. Madame a sa cuisine, son linge, sa maison, ses enfants à surveiller, et, pour cela, elle doit avoir une somme fixe par semaine, par mois ou par année, et si cela est nécessaire, on lui fera comprendre qu'elle doit être stricte et qu'on ne peut rien lui donner de plus.

Mais qu'un mari se mette bien dans la tête qu'il est humiliant de falloir toujours demander de l'argent, surtout pour les petites dépenses personnelles. Quand nos maris se persuaderont bien qu'ils nous ont prises pour être leur compagne, leur amie, pour leur aider à élever une famille, qu'ils nous feroient leurs observations avec douceur, qu'ils nous témoignent de la satisfaction, de la confiance, qu'ils seront en un mot moins pénibles pour nous et surtout moins exigeants (car souvent on exige moins d'une domestique, mais il est vrai que cette dernière est à ménager, elle peut s'en aller), ils verront alors qu'il est bien facile de vivre en bonne harmonie, chaque chose étant bien réglée, bien établie. Madame n'étant plus humiliée à chaque instant, n'aura plus sujet de se croire malheureuse. Monsieur ne se croira plus une victime. Chacun se plaira chez soi et on ne verra plus autant de ménages désunis, cherchant à vivre chacun de leur côté. L'amour de la famille, le respect de soi-même, la prospérité naîtront de cette ligne de conduite.

*Une mère de famille
plus intelligente qu'on le suppose.*

Balayage.

Le 27 avril dernier, la Municipalité de Lausanne a présenté au Conseil communal un projet de mise à ferme du balayage de la ville. A ce sujet, il est

curieux de rappeler comment ce service public se faisait au commencement du siècle. — Nous voyons dans les procès-verbaux des séances de la Municipalité, qu'en 1804, la Direction de la Maison de Force, autorisée par le Petit Conseil, offrit à la Municipalité de Lausanne de mettre à sa disposition dix ou douze forçats pour le balayage des rues, moyennant une rétribution inférieure à celle accordée aux manœuvres employés jusqu'alors. Une convention intervint, d'après laquelle la Direction se chargeait de fournir à ses frais les argousins (surveillants), chars ou tombereaux et outils nécessaires. De son côté, l'administration communale s'engageait à verser dans la caisse de la Direction le produit de la vente des fumiers et balayures. Cette convention fut exécutoire dès le mois de juillet 1804 et dura pendant plusieurs années.

Un mariage en Chine.

Un des avantages de l'expédition française en Chine a été celui de fournir aux journaux le prétexte de relations de toute espèce sur les mœurs de ce pays, encore bien peu connues chez nous. Le *Temps* a publié, entr'autres, une série d'articles excessivement intéressants, auxquels nous empruntons les lignes suivantes :

« En Chine, c'est ordinairement la famille assemblée qui se charge du choix de l'épouse. Ce choix s'effectue très souvent par l'intermédiaire d'une classe particulière de personnes appelées *mei-jin*, véritables agents matrimoniaux, ayant pour profession de tenir registre des partis disponibles. Quand tout est arrêté, les cérémonies commencent. Tout d'abord, le père et le frère du fiancé envoient un de leurs amis à la famille de la jeune fille, pour s'enquérir de son prénom et de la date de sa naissance, afin qu'on puisse, par la comparaison des horoscopes, s'assurer que l'union projetée promet d'être heureuse.

Ces préliminaires accomplis, si les signes sidéraux sont favorables, le messager vient demander la main de la future épouse. La réponse est naturellement affirmative, mais verbale. La famille du fiancé réclame un engagement écrit, et, ce contrat signé, elle envoie aux parents de la jeune fille des présents en rapport avec sa fortune. Il ne reste plus qu'à fixer le jour du mariage, non sans avoir consulté l'almanach. Ce jour venu, le fiancé envoie ses amis, avec accompagnement de musiciens et de lanternes, chercher sa jeune femme, qui lui est aussitôt amenée en pompe.

Il y a quelquefois des surprises pénibles, résultant de ce que les charmes de l'épousée ne répondent pas à ce qu'on attendait. Gray raconte une scène de ce genre dont il a été témoin. Le mariage était célébré chez la mère du fiancé, déjà fort avancée en âge et en train de mourir, ce qui avait fait hâter la cérémonie. Les amis amenèrent la jeune épouse, enveloppée, selon l'habitude, des voiles les plus épais. Aussitôt on procède à sa toilette de bienvenue, on la débarrasse de ses voiles, pour qu'elle puisse s'asseoir entre des flambeaux, devant la

16. v. 1885